

Notice explicative – Réponse à la demande de compléments

Projet : SORNAY (71) – Parc photovoltaïque

La présente note a pour objet d'apporter des éléments explicatifs en réponse à la demande de compléments formulée dans le cadre de l'examen au cas par cas du projet de parc photovoltaïque situé sur la commune de Sornay (71).

1. Parcelles du projet

Les parcelles concernées par le projet sont précisées ci-après comprenant une localisation cadastrale et un plan de situation permettant d'identifier précisément le périmètre d'implantation.

2. Occupation actuelle et nature des sols

L'occupation actuelle des parcelles est précisée ci-après dans le document joint relatif à l'occupation des sols, établi à partir du Registre Parcellaire Graphique (RPG) accessible via Géoportail.

Les parcelles sont actuellement exploitées à des fins agricoles extensives et correspondent à des sols non artificialisés.

3. Calendrier prévisionnel des travaux

Le calendrier prévisionnel des travaux a été mis à jour directement dans la demande d'examen au cas par cas sur le portail de l'évaluation environnementale.

Il précise les différentes phases du chantier ainsi que la durée globale estimée des travaux.

4. Caractéristiques techniques du projet

Les caractéristiques techniques du projet ont également été mises à jour dans la demande d'examen au cas par cas.

L'orientation et l'inclinaison des ombrières photovoltaïques sont précisées dans l'annexe ci-après.

5. Pistes d'accès

Aucune piste légère ou lourde n'est prévue dans le cadre du projet.

Les accès existants seront utilisés pour les besoins du chantier et de l'exploitation, sans création de voiries nouvelles.

6. Raccordement électrique

Le principe de raccordement du projet ainsi que le tracé précis de celui-ci feront l'objet d'une étude spécifique réalisée par le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.

À ce stade du projet, le porteur n'a pas la maîtrise du tracé définitif du raccordement, celui-ci étant conditionné aux conclusions de ladite étude.

7. Insertion paysagère

Le site du projet est bordé par des haies paysagères existantes, lesquelles seront intégralement conservées et ne feront l'objet d'aucune modification.

Ces éléments végétaux assurent déjà une insertion paysagère efficace du site dans son environnement.

En conséquence, le projet ne sera pas visible depuis les habitations situées à l'est du périmètre d'implantation.

8. Pollutions en phase travaux

Les travaux projetés ne génèrent pas de risques de pollution particuliers.

Aucun stockage de produits polluants n'est prévu sur site et les interventions resteront limitées à des opérations ponctuelles et maîtrisées.

9. Mesures ERC

Aucune mesure ERC spécifique n'est prévue à ce stade, le projet n'étant pas situé dans un secteur présentant des enjeux environnementaux identifiés et n'étant pas exposé à des sensibilités particulières nécessitant des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.

10. Natura 2000 – Annexe 6

L'annexe 6, localisant le projet par rapport au site Natura 2000 le plus proche, est jointe au dossier conformément aux attentes réglementaires.

Conclusion

L'ensemble des éléments demandés a été transmis soit par mise à jour directe de la demande d'examen au cas par cas, soit par documents annexés, permettant ainsi la poursuite de l'instruction du dossier.

Commune :
SORNAY

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 14/01/2026
(fuseau horaire de Paris)

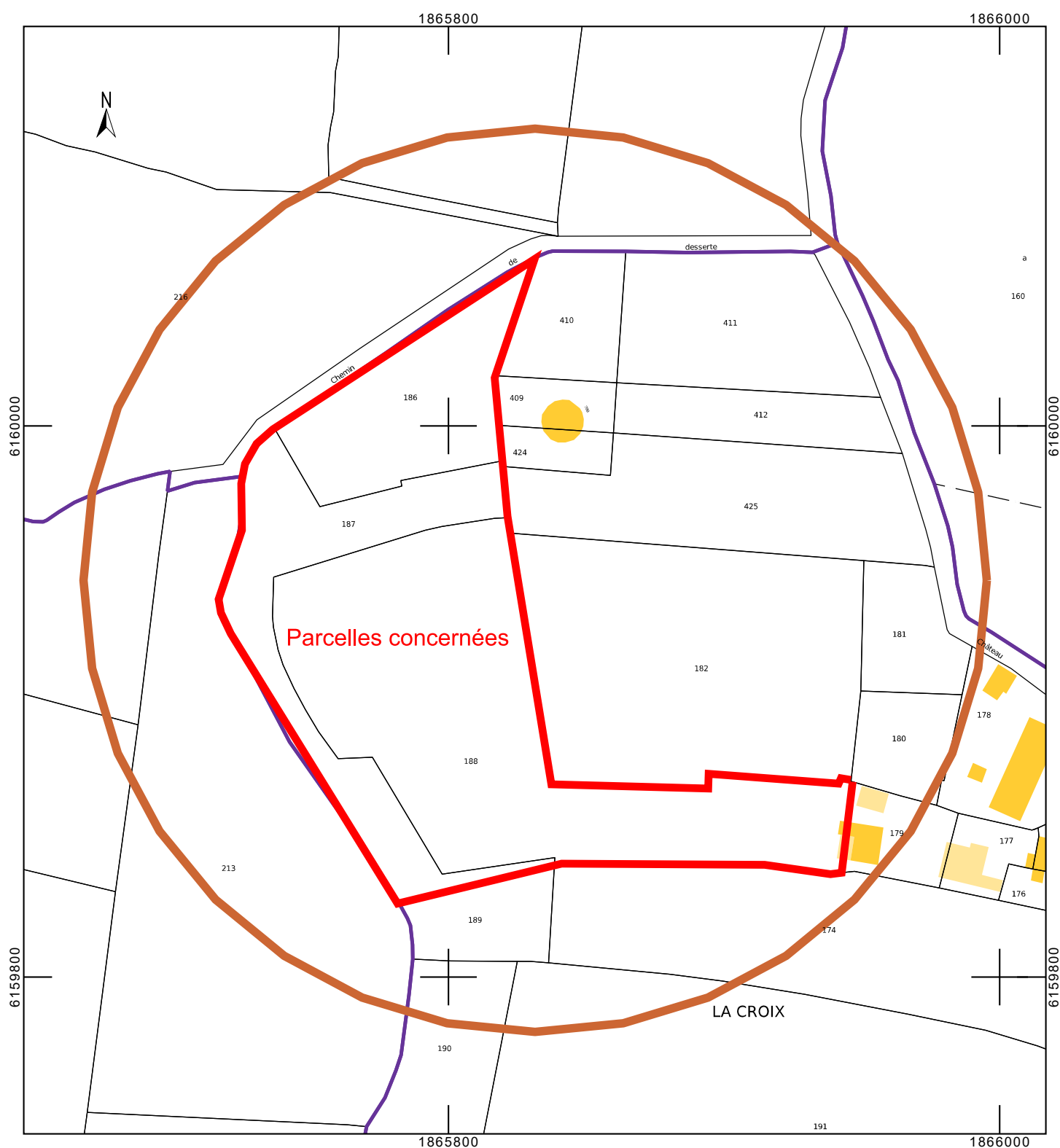
Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF DE MACON
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale 71000
71000 MACON
tél. 03 58 79 32 40 - fax
sdf.saoane-et-loire@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Informations littérales relatives à 3 parcelles sur la commune : SORNAY (71).

Références de la parcelle 000 I 186

Référence cadastrale de la parcelle	000 I 186
Contenance cadastrale	3 950 mètres carrés
Adresse	CHAMP FILLIOT 71500 SORNAY

Références de la parcelle 000 I 187

Référence cadastrale de la parcelle	000 I 187
Contenance cadastrale	4 930 mètres carrés
Adresse	CHAMP FILLIOT 71500 SORNAY

Références de la parcelle 000 I 188

Référence cadastrale de la parcelle	000 I 188
Contenance cadastrale	12 100 mètres carrés
Adresse	CHAMP FILLIOT 71500 SORNAY

Occupation actuelle et nature des sols

L'occupation actuelle des sols est précisée à l'aide d'une vue issue du RPG (Registre Parcellaire Graphique) accessible via Géoportail, permettant d'identifier l'usage agricole des parcelles concernées.

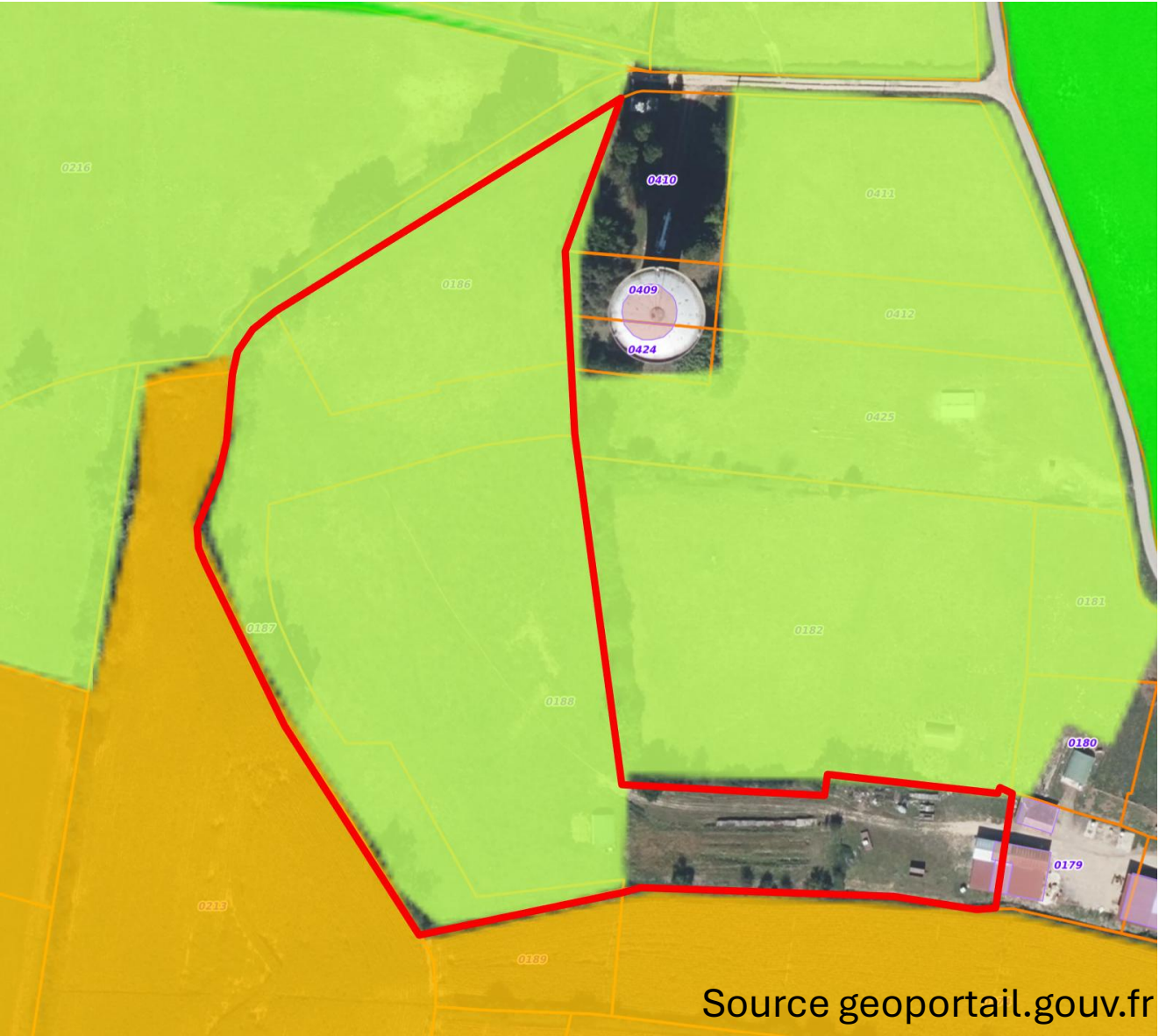
Les terrains sont actuellement exploités à des fins agricoles et correspondent à des sols non artificialisés.

Le projet n'implique pas de modification de la vocation agricole des sols.

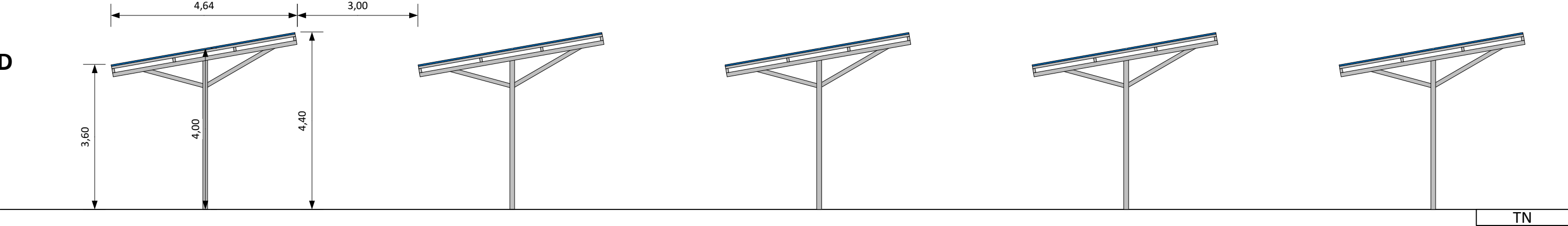
Registre parcellaire graphique (RPG)
2024

- Blé tendre
- Maïs grain et ensilage
- Orge
- Autres céréales
- Colza
- Tournesol
- Autre oléagineux
- Protéagineux
- Plantes à fibres
- Semences
- Gel (surface gelée sans production)
- Gel industriel
- Autres gels
- Riz
- Légumineuses à grains
- Fourrage
- Estives et landes
- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Vergers
- Vignes
- Fruit à coque
- Oliviers
- Autres cultures industrielles
- Légumes ou fleurs
- Canne à sucre
- Arboriculture
- Divers
- Non disponible

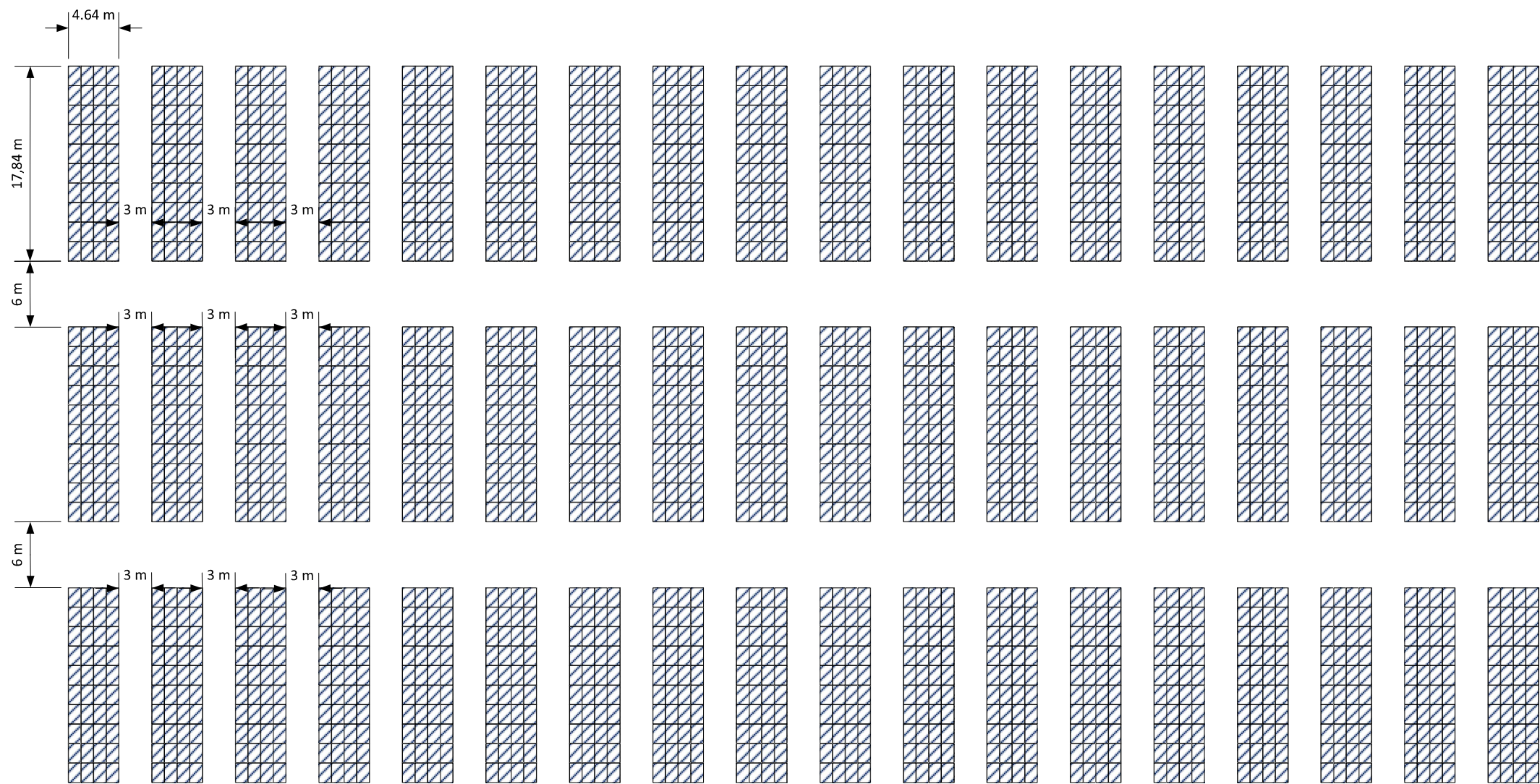
 Périmètre du projet



SUD



Rédacteur :		Date : 02/12/2025	
Echelle :	1/100	Phase : Faisabilité	Révision : A
Projet : FICHET Ombrières			
Titre :			
Ce document est une étude de faisabilité non contractuelle, fournie à titre indicatif. Il ne constitue ni un engagement de performance, ni un acte de conception. Luxien intervient exclusivement en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.			



Rédacteur :		Date : 02/12/2025	
Echelle :	1/500	Phase : Faisabilité	Révision : A
Projet : FICHET Ombrières			
Titre :			
Ce document est une étude de faisabilité non contractuelle, fournie à titre indicatif. Il ne constitue ni un engagement de performance, ni un acte de conception. Luxien intervient exclusivement en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.			